



COMPTE RENDU REUNION CLUBS Le 8 octobre 2021

Les invités de la ligue et de la fédération :

Jean-Pierre BRUYERE, Anthony CHRISTOPHE.

Membres présents au local du comité :

Franck MONTAGNON, Stéphane LITSCHGY,
Christine BOUVIER (USCASA), Karine PELLOUX (Veynes) Nadia (Laragne)
Christophe BUIROD (Briançon), Jean-François CHASSIN (Embrun), Alexandre
DELIA (Gap), Stéphane SANCHEZ (Sisteron), Bastien BODECHON (Digne).

Membres présents en Visio conférence :

Margaux VIGUIER (Barcelonnette)
Fabien VEYRET (HPB)

Membres absents excusés :

Véronique WERY, Béatrice et Pierre SAVINA, Aymeric PERRARD, Maxence WERY,
club de Valensole et Forcalquier.

Membres absents :

Club de Seyne, Riez et Saint Bonnet.

Les invités :

Amélie PELLOUX, Agata SERRA, Baptiste DUBOIS, Adrien FOURNIER.

L'ORDRE DU JOUR :

1. Point COVID.
2. Organisations rencontres.
3. 3x3 compétition, loisirs et entreprises.
4. Formations.
5. Remise de médaille à Christine BOUVIER.
6. Tour de table.

Le mot de bienvenue :

Le président du comité souhaite la bienvenue au président de la ligue Jean-Pierre Bruyère, à Anthony Christophe et à toutes les personnes présentes à la réunion.

1. Point COVID :

Franck Montagnon rappelle qu'il est important de bien respecter les consignes liées au Pass Sanitaire et de les vérifier.

Une responsabilité peut être engagée auprès des présidents des clubs en cas de contrôles. Le comité envoie régulièrement les notes de la Fédération concernant les restrictions sanitaires.

Notre invité Anthony Christophe précise les mesures gouvernementales :

- Obligation d'un pass sanitaire valide pour entrer dans un établissement sportif
- Lors des compétitions : contrôle du pass sanitaire systématique pour tous les enfants
- Les personnes habilitées au contrôle au sein d'un club doivent scanner et contrôler QR code présenté par la personne avant qu'elle ne soit autorisée à entrer dans l'établissement
- Seules les forces de l'ordre sont autorisées à contrôler la pièce d'identité de la personne contrôlée

Le contrôle du pass sanitaire à l'entraînement :

Il peut être pluri hebdomadaire voir quotidien, peut être allégé pour les personnes vaccinées.

Au cours des entraînements :

Les adhérents qui ont été déjà contrôlés de manière régulière depuis le début de la saison sportive, ont la possibilité d'indiquer aux bénévoles des clubs en charge du contrôle du pass sanitaire qu'ils ont achevé leur schéma vaccinal.

Les responsables du contrôle du pass sanitaire pourront alors se concentrer sur le contrôle du pass des nouveaux adhérents et des personnes non vaccinées, tout en laissant entrer librement toutes les personnes les ayant informés de leur schéma vaccinal complet.

Attention, cet allègement ne permet pas aux clubs de tenir un registre des personnes vaccinées, c'est-à-dire que cette levée du contrôle ne peut se faire que sur la base de la connaissance/reconnaissance de la personne habituée à venir dans l'établissement.

Chaque personne qui entre dans un établissement sportif doit, en tout état de cause, être en possession de son pass sanitaire en version numérique ou papier.

Le contrôle du pass sanitaire lors des compétitions :

Le contrôle du pass sanitaire lors de toutes les rencontres sportives reste systématique.

Le contrôle de la délégation sportive (participants à la rencontre, inscrits sur la feuille de marque) est confié au délégué du club recevant ou au référent / manager Covid du club recevant OU certification du bon contrôle du pass par la collectivité.

Le contrôle de tous les autres entrants (public, arbitres, officiels etc.) par la personne désignée au sein du club recevant ou par la collectivité est obligatoire.

Toutes les informations sur : Site fédéral - Présentation Covid

Le port des masques n'est pas obligatoire (selon les restrictions fixées par chaque préfecture).

La discussion s'engage.

2. Organisation des rencontres :

Amélie Pelloux rappelle que nous avons commencé les plateaux de U11 jusqu'à senior. Après les vacances de la Toussaint nous commencerons par les OPEN et ensuite les championnats.

Franck Montagnon rappelle qu'il faut autoriser/favoriser le maximum de prêts des joueurs dans le cadre d'une entente.

Jean-Pierre souligne qu'il est très important cette saison qu'il n'y ait pas de personnes oubliées dans le système. Notre rôle est de faire jouer les enfants. Si une équipe souhaite s'engager en janvier, elle pourra le faire cette saison, pour toutes les catégories avant senior.

Pass'Sport :

Anthony explique que pour relancer le milieu du sport après une année où la pratique sportive a fortement été réduite à cause de la crise sanitaire, le président de la République a annoncé en mai dernier la mise en place du dispositif Pass'Sport.

Il faut avoir un compte ASSO pour pouvoir bénéficier du remboursement de l'État.

Le Compte Asso est un outil en ligne à disposition des associations pour leur permettre de saisir et de déposer des demandes de subvention de manière simple et rapide. En plus du dispositif Pass'Sport, le Compte Asso permet d'obtenir des subventions auprès d'autres dispositifs (ex : le Plan Sportif Fédéral (PSF), l'Agence Nationale du Sport (ANS), etc.).

À quoi le Pass'Sport donne-t-il droit ?

Il permet à chaque enfant éligible de bénéficier d'une réduction immédiate de 50€ sur le coût d'une licence pour l'année scolaire 2021-2022. Il s'applique pour une inscription qui doit être réalisée entre le 1er juillet et le 30 novembre 2021.

Les enfants éligibles sont ceux qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021)
- l'allocation d'éducation pour l'enfant handicapé (AEEH) (de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021)
- l'allocation adulte handicapé (AAH) (de 16 à 18 ans)

Comment les bénéficiaires doivent-ils utiliser leur Pass'Sport ?

Pendant l'été, les 3,3 millions de familles concernées par le dispositif recevront par la poste un courrier du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports qu'elles devront présenter au club lors de l'inscription. Ce courrier donne droit à la réduction de 50€ pour chaque enfant du foyer.

Si le courrier du ministère n'a pas été reçu ou a été perdu ou s'il comporte des erreurs, les bénéficiaires peuvent donner par défaut l'attestation de paiement de l'ARS, de l'AAEH ou de l'AAH, téléchargeable depuis le site caf.fr > Espace Mon Compte > Rubrique Mes attestations ; ou depuis l'application mobile de la CAF.

Tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Basketball (FFBB) peuvent accueillir les bénéficiaires du Pass'Sport. Les clubs doivent garder une copie d'un pass'sport. Si plusieurs enfants sont sur le document il faut tamponner et signer le document à côté du nom de l'enfant et rendre original à la famille. Le premier remboursement aura lieu fin octobre et le deuxième fin novembre. Vous pouvez contacter Baptiste du comité pour plus de renseignements.

Action KINDER :

Kinder Joy of Moving, Partenaire Officiel du MiniBasket, s'associe au dispositif Pass'Sport.

Il propose aux bénéficiaires du Pass'Sport un remboursement de 10€, en plus des 50€ de réduction sur leur prise de licence. Attention, cette offre de remboursement sera proposée aux 7 500 premiers demandeurs et valable jusqu'au 30 novembre 2021. Pour savoir comment en bénéficier, retrouvez toutes les informations sur le site retourauclub.kinder.com. Il reste encore des places.

Il faudra donner la facture aux bénéficiaires pour qu'ils puissent être remboursés directement, le club n'a rien à faire.

Jean-Pierre rappelle également que l'e-pass permet d'économiser 20€ sur inscription dans un club. Plus des renseignements sur le site <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/e-pass-jeunes>

3. 3x3 compétition, loisirs et entreprises.

Bastien, président de Digne demande s'il est possible de désigner un arbitre référent sur les plateaux pour encadrer les arbitres du club pour apporter une formation aux volontaires.

Stéphane Litschgy répond qu'il est dommage d'attendre cet évènement pour former les arbitres. Il est important que les entraîneurs incitent les jeunes joueurs et adultes à arbitrer quotidiennement lors des entraînements, mais également à s'impliquer pour leur club en arbitrant les catégories plus jeunes le week-end.

Il a toutefois été proposé aux clubs l'intervention d'un arbitre officiel lors des plateaux, sur demande préalable.

Notre CTF rappelle que sur les plateaux, le système JAP est appliqué, pour apprendre, et que les points ne sont pas comptés.

La discussion s'engage.

4. Formations.

Franck informe qu'on mettra en place encore une fois une formation E-marque V2.

Stéphane, responsable des arbitres, nous signale un vrai problème d'effectifs d'arbitres départementaux.

Le 10 octobre aura lieu la revalidation des 9 arbitres départementaux à La Bâtie Neuve.

Le manque de médecins agréés FFBB pour faire les certificats médicaux spécifiques aux arbitres n'arrange pas les choses. Les médecins ont des difficultés pour être agréés, parce qu'ils doivent posséder un appareil pour réaliser des ECG.

D'autre part, les contraintes de plus en plus lourdes imposées par la FFBB en matière de certificat médical pour les arbitres (prise de sang obligatoire, ECG, test d'effort, médecin agréé...) n'encouragent pas les anciens arbitres à renouveler leur engagement.

La discussion s'engage.

Amélie confirme 12 inscriptions à la formation BF Enfant. Le comité prendra en charge 50€ sur l'inscription de l'année précédente. Le versement se fait via la ligue par eFFBB et ensuite le comité remboursera 50€.

Notre CTF est formatrice pour BF "MICROBASKET" pour la ligue PACA. Une session sera mise en place avant la fin de l'année. Un communiqué sera envoyé. Le prix de la formation est de 250€ (prix fixé par la FFBB) mais une formation par club est offerte pour cette année, si vous inscrivez une personne ça sera gratuit. Pour pouvoir participer un diplôme PSC1 est obligatoire. La première partie est l'e-learning, ensuite une formation sur un week-end et l'évaluation se fera en club (Amélie se déplacera dans votre club). Si quelqu'un a déjà un diplôme de la petite enfance ATSEM et également un diplôme d'animation basket, cette personne n'a pas besoin de faire e-learning ni de formation. Dans ce cas, le club peut demander le label et commencer à faire du micro basket.

Amélie et Agata proposeront l'initiation "BASKET SANTE" auprès des clubs intéressés.

Les BF "adultes" seront organisés dans le département 13 et 84.

Jean-Pierre et Anthony rappel le plan INFRA :

La FFBB soutiendra la création et la réhabilitation d'espaces de pratique « oubliés » ou « abandonnés » en accès libre ou contrôlé par la mise en œuvre d'un LABEL INFRA FFBB valorisant la qualité de l'équipement adapté aux nouvelles pratiques du Basket (3x3 et VxE).

La Fédération a également signé un « convention cadre » avec l'ANS permettant le soutien prioritaire de terrains de basketball 3x3 en accès libre selon les critères cumulatifs suivants :

- Équipements situés sur des territoires identifiés comme carencés.
 - Équipements situés en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV) (ou environs immédiats). L'ANS interviendra à hauteur de 50% maximum du montant subventionnable du projet (Montant plafond fixé à 200 000 € HT) dans la limite d'une subvention plancher de 10 000 € par projet.
- Le diplôme PSC1 .

CDOS met en place une session de formation le 10 novembre 8h30 – 12h, 13h30 – 17h30 au prix de 65€.

Le Comité essayera de mettre en place une session également.

5. Remise de prix à Christine BOUVIER.

Le président de la ligue remet une médaille d'argent à Christine BOUVIER de la part de la FFBB.

5. Tour de table.

A tour de rôle, les clubs font part de leur organisation de début de saison; du nombre de licenciés, des difficultés, ils échangent leurs expériences concernant les subventions et le pass sanitaire.

Le Président de Digne propose d'organiser un transport pour aller voir des rencontres de pro A à Monaco ou à Foss pour tous, actuellement le prix est de 28€ par personne (bus, chauffeur, place).

La discussion s'engage.

La réunion se termine à 22h45.